

## **Questions fréquentes sur le programme de prêt de titres de la Banque du Canada**

(le 20 septembre 2002)

Comment les titres seront-ils offerts?

- La Banque offrira de prêter certains titres du gouvernement canadien qu'elle détient dans le cadre d'adjudications.
- Lorsque la Banque estime que les conditions du marché l'exigent, une adjudication se tiendra à 11 h (heure d'Ottawa).
- Un appel de soumissions sera lancé à 10 h 30 (heure d'Ottawa).

Pourquoi la Banque choisit-elle de procéder par adjudication?

- La procédure d'adjudication présente l'avantage de permettre une répartition transparente et équitable des titres. Elle se fait par l'intermédiaire du système de communication et d'établissement de relevés relatifs aux adjudications (SCERA).

À quel moment la Banque offrira-t-elle les titres?

- Les titres seront offerts lorsqu'il existe des indications qu'ils se négocient (ou ne se négocient plus) à un taux égal ou supérieur au taux de soumission minimal.
- Les taux de soumission sont exprimés en écart au-dessous du taux général des pensions (p. ex. 175 points de base sous le taux général des pensions).
- Pour ce qui est des obligations, le taux de soumission minimal est égal au plus bas des deux chiffres suivants : 150 points de base ou 50 % du taux du financement à un jour visé par la Banque (c'est-à-dire 150 points de base pour un taux cible de 3 % ou plus).
- Pour ce qui est des bons du Trésor, le taux de soumission minimal est égal au plus bas des deux chiffres suivants : 100 points de base ou 50 % du taux du financement à un jour visé par la Banque (c'est-à-dire 100 points de base pour un taux cible de 2 % ou plus).

Comment la Banque saura-t-elle à quel moment il convient d'offrir des titres sur le marché?

- La Banque surveillera les conditions du marché et communiquera avec les opérateurs.

Des programmes semblables existent-ils dans d'autres banques centrales?

- Un certain nombre de banques centrales étrangères ou d'agences de placement de titres ont des programmes semblables et prêtent ou mettent en pension des titres de leur portefeuille. En avril 1999, par exemple, la Réserve fédérale américaine a lancé un programme de prêt de titres révisé.

Qui peut participer à ce programme?

- Seuls les négociants principaux en obligations ou en bons du Trésor du gouvernement canadien sont admissibles au programme.
- La participation des négociants n'est pas obligatoire, et il n'en sera pas tenu compte dans l'évaluation de leur capacité d'accéder au marché primaire des titres du gouvernement canadien.

Quelle est l'échéance des opérations?

- L'échéance de chaque opération de prêt de titres est d'un jour ouvrable.

Pourquoi l'échéance est-elle limitée à un jour ouvrable?

- La Banque a choisi cette échéance principalement par souci de simplicité opérationnelle et pour être en mesure d'offrir des montants appropriés d'une journée à l'autre. L'échéance est la même dans d'autres programmes semblables, comme celui de la Réserve fédérale américaine.

Quel est le plafond des prêts?

- La Banque pourra offrir jusqu'à 50 % de ses titres sur le marché des pensions pour un jour donné, pourvu que les conditions énoncées dans les principes régissant la mise sur le marché soient réunies.
- La Banque n'offrira pas plus de titres qu'elle n'en détient au moment de l'adjudication.

Pourquoi la Banque n'offre-t-elle pas la totalité de ses titres plutôt que seulement 50 % ?

- La Banque ne mettra aux enchères que les titres qu'elle sait être en sa possession. En prêtant la totalité de ses titres, la Banque risquerait de manquer à ses engagements si les titres empruntés n'étaient pas rendus après adjudication.

Quel est le plafond applicable aux participants?

- Le montant maximal d'un titre donné mis à la disposition de chaque participant est égal au plus élevé des chiffres suivants : 100 millions de dollars ou 25 % du montant mis aux enchères (par exemple, 250 millions de dollars si les titres que la Banque possède totalisent 2 milliards de dollars et qu'elle en prête 50 %).

Pourquoi un participant ne peut-il pas emprunter la totalité des titres de la Banque?

- La Banque juge indiqué d'imposer certaines limites afin de diversifier les risques et de permettre un accès équitable aux titres très en demande. Si une partie n'obtient pas tous les titres dont elle a besoin, elle peut s'en procurer après l'adjudication auprès d'autres soumissionnaires retenus.

Quelles sont les garanties admissibles?

- La liste des titres acceptés en garantie figure à l'Annexe B des modalités du programme.
- Cette liste comprend divers titres d'État et du secteur privé.

Quelle est la politique de la Banque en cas de non-rétrocession des titres?

- Lorsque les titres empruntés ne sont pas rendus à l'échéance, la Banque peut prolonger le prêt d'un jour ouvrable et imposer au participant une commission de prêt équivalant au taux cible du financement à un jour.

Le programme sera-t-il révisé?

- La Banque réexaminera le programme de prêt de titres dans les six mois qui suivront son lancement afin d'en évaluer l'incidence sur les marchés et sur le comportement des opérateurs. Par la suite, le programme serait revu une fois l'an.

Quelle est la valeur des titres que détient la Banque, et comment le marché en sera-t-il informé?

- La Banque possède d'importants portefeuilles de titres (de 500 millions à 1 milliard de dollars et plus) de nombreuses émissions, particulièrement celles de référence. Elle publiera dans son site Web la valeur de ses avoirs pour chaque émission de titres du gouvernement canadien.